

## SECRETAIRE GENERALE

### INFORMATION

Réunion de la rentrée des élus du comité qui était prévu samedi 30 est reportée au **Mardi 2 Septembre 2014 à 18H00 au siège.**

### FORMATION CDOS : DEFRAIEMENT DES INTERVENANTS

Devant le succès de la formation du 14 septembre 2013 (15 personnes) le CD13 basket et le CDOS (Comité Départemental Olympique et sportif) ont décidé de renouveler cette formation pour ceux qui n'ont pu y assister.

Le CDOS remet donc à la disposition du Comité de basket des Bouches du Rhône son « expert » dans le domaine Sport/Emploi. Fabrice GUIGUES.

Une journée complète, consacrée aux **moyens de défrayer légalement vos intervenants**, vous est proposée **le Samedi 13 SEPTEMBRE 2014**, de 9h30 à 16h00 environ à VITROLLES (**lieu déterminé par Vitrolles Sports**)

Le prix de la formation est fixé à 10€ par participant.

Une **forte amende** peut vous être infligée et vous pouvez être passible **d'une sanction pénale** pour travail dissimulé, si vous ne respectez pas la loi. Les contrôles de l'URSSAF sont de plus en plus fréquents.

Rapprochez vous de Thibault CERBONI ([thibault.cerboni@13olympique.com](mailto:thibault.cerboni@13olympique.com)) ou Fabrice GUIGUES ([fabrice.guigues@13olympique.com](mailto:fabrice.guigues@13olympique.com)) ou Francis Farina, représentant votre sport auprès du CDOS13, pour vous inscrire ou solliciter des informations.

## COMMISSION DES LICENCES

### INFORMATION

Le Comité ayant récupéré les mutations INTER REGION, ce qui augmente le nombre de dossier à traiter. Pour toutes les mutations vous devez impérativement envoyer le dossier complet pour qu'elles soient traitées au plus rapide. (certificat - rar - chèque - justificatif (si hors délais) - copie pièce d'identité)

## COMMISSION DES JEUNES

### ❑ ENGAGEMENTS

Tous les engagements Jeunes sont sur le site

[http://www.comite13basket.fr/les\\_commissions/comission\\_des\\_jeunes.html](http://www.comite13basket.fr/les_commissions/comission_des_jeunes.html)

## TRESORERIE

### ❑ RAPPEL

➤ **MUTATION**: 1 DOSSIER – 1 CHEQUE

Chaque dossier de mutation déposé au comité doit faire l'objet d'un seul chèque, **impérativement établi par le club et non par le licencié concerné.**

➤ **ENGAGEMENT**: 1 ENGAGEMENT – 1 CHEQUE

Chaque engagement d'équipe en championnat doit également être accompagné d'un chèque par engagement.

Par souci de clarté, ne pas mélanger les règlements : exemple cumuler sur le même chèque mutation, engagement, solde de factures, achat d'imprimés... Les dossiers sont traités par différentes commissions avant d'aboutir à la trésorerie et il nous faut souvent « lancer une enquête » pour nous y retrouver, surtout quand rien n'est mentionné au dos du chèque.

Merci d'avance pour votre coopération.

**La Secrétaire Générale**  
**A.MANFREDI**